

DEPARTEMENT DES HAUTES ALPES ARRONDISSEMENT DE BRIANCON CANTON DE GUILLESTRE COMMUNE D'ABRIES-RISTOLAS	Séance du Conseil Municipal du 16 octobre 2023
	Délibération N° : 20231016-01
OBJET : Contrat de déneigement - Attribution du Marché.	
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL	

L'an deux mil vingt-trois, le 16 du mois d'octobre à 18 h, le Conseil Municipal de la Commune d'ABRIES-RISTOLAS s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie d'ABRIES-RISTOLAS, sous la présidence de Monsieur Nicolas CRUNCHANT, Maire en exercice.

DATE DE CONVOCATION : 09/10/2023

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 15

NOMBRE DE MEMBRES PRESENTS : 13

BUES Florent — CRUNCHANT Nicolas - FAROUZE Marie-Hélène – LACROIX Charles - RENIE Alexandre – RIBOT Philippe - TENOUX Nicolas – GAUCHE Joël – ROUX Pauline – BOURCIER Florian – LEPAS Dominique – BOULET Philippe – Chrystelle CERUTTI -

NOMBRE DE POUVOIRS : 0

NOMBRE DE VOTANTS : 13

SECRETAIRE DE SEANCE : Chrystelle CERUTTI

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la consultation des entreprises dans le cadre d'un marché de prestations de service pour le déneigement des villages et hameaux urbanisés de la commune a été organisée entre le 13 septembre et le 10 octobre 2023. Ce marché fait l'objet d'un lot unique, il s'agit d'un marché à bons de commande d'un montant total inférieur à 214 000 € HT.

La commission d'appel d'offres a étudié l'unique offre soumise qui est complète et recevable.

Elle propose donc de retenir le choix suivant :

- Lot unique : Groupement d'Entreprises SARL BUCCI et MONNET CHRISTOPHE.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et voté par **13 voix pour** :

APPROUVE l'exposé du Maire et la proposition de la commission d'appel d'offres ;

ATTRIBUE le marché de déneigement au Groupement d'Entreprises SARL BUCCI et MONNET CHRISTOPHE ;

CHARGE LE MAIRE de notifier cette décision au groupement d'Entreprises retenu ;

AUTORISE LE MAIRE à signer tous les actes afférant au marché de prestations de service pour le déneigement des villages et hameaux urbanisés de la Commune.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Nicolas CRUNCHANT

